



Aucun récipient à boisson ne devrait être laissé par terre comme une ordure.

Une nouvelle campagne - lancée pendant la Semaine canadienne de l'environnement - vise à faire réfléchir les Néobrunswickois afin de toujours privilégier le recyclage.

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

MONCTON – 4 JUIN 2020 — Les Néobrunswickois sont invités à faire leur part pour leur province — et la planète — en veillant à ce qu'aucun récipient à boisson ne soit laissé par terre comme une ordure.

Lancée cette semaine pour souligner la [Semaine canadienne de l'environnement](#) ainsi que la [Journée mondiale de l'environnement des Nations Unies](#) (5 juin) la campagne met en vedette des publicités sur des autobus, des abris de transport en commun, des panneaux d'affichage électroniques, des sites Web et des médias sociaux invitant les Néobrunswickois à être des héros en choisissant toujours de recycler leurs récipients à boisson. La campagne se poursuivra pendant les mois d'été et jusqu'à l'automne.

La campagne de sensibilisation [« Sois un héros : Recycle ! »](#) est menée par Encorp Atlantique, l'organisme responsable de la collecte et du recyclage de tous les récipients à boisson non alcoolisée que les consommateurs rapportent aux [centres de remboursement](#) un peu partout dans la province.



« Les Néobrunswickois tiennent au recyclage et reconnaissent son importance », dit le directeur général d'Encorp Atlantique, Pierre Landry. « Nous l'avons certainement vu ces dernières semaines alors que les centres de remboursement ont pu rouvrir grâce à l'assouplissement des mesures relatives à l'état d'urgence de la COVID-19. Les Néobrunswickois ont été exemplaires en stockant patiemment leurs récipients à boisson vides à la maison pendant la fermeture temporaire de ces centres. Ils sont maintenant nombreux au rendez-vous pour y recycler leurs récipients. Mais il y a toujours place à l'amélioration. Nous estimons que chaque année, environ 30 % des récipients à boisson non alcoolisée consignés vendus dans la province ne se rendent pas aux centres de remboursement après utilisation. Tout le monde a vu à un moment donné des récipients à boisson laissés comme ordures sur le bord de la route, sur des trottoirs, des plages, des sentiers et d'autres espaces extérieurs. Nous demandons aux gens d'être des héros quant au recyclage et cela signifie avoir une politique de tolérance zéro envers la pollution, éduquer et intervenir quand ils voient des gens jeter des récipients à boisson par terre, et s'assurer de toujours recycler leurs propres récipients à boisson après usage. »

POLLUER, C'EST PAS COOL. SANS EXCEPTION.

SOIS UN HÉROS:  RECYCLE!

encorp  re

Encorp Atlantique a recyclé plus de 4 milliards de récipients à boisson non alcoolisée depuis le début du [Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick](#) en 1992. Grâce à ce programme, les distributeurs de produits de boisson sont tenus de vendre leurs boissons dans des récipients qui peuvent être réutilisés ou recyclés. Les récipients en verre qui sont réutilisables sont nettoyés, stérilisés et remplis à nouveau. Les récipients en plastique, verre non réutilisable, métal, carton et autres matériaux sont recyclés. Les frais associés à la gestion de tous ces récipients sont déboursés par les consommateurs, soit la moitié de la consigne payée à l'achat d'une boisson. Les consommateurs récupèrent l'autre moitié de cette consigne à titre de remboursement lorsqu'ils apportent le récipient à boisson vide chez un centre de remboursement.

« Quatre-milliards de récipients à boisson recyclés, c'est vraiment quelque chose à célébrer ! Nous entendons beaucoup parler ces jours-ci de la pollution liée au plastique et de sites d'enfouissements qui sont surchargés, mais les Néobrunswickois doivent prendre conscience du fait que les distributeurs de produits de boisson font leur part en étant tenus responsables du recyclage et de la réutilisation des récipients dans lesquels leurs produits sont vendus grâce au Programme de gestion des récipients à boisson et son réseau de centres de remboursement. Nous voulons recycler davantage, et les consommateurs doivent participer en apportant leurs récipients à boisson chez leurs centres de remboursement locaux. Ces derniers sont des entreprises indépendantes qui génèrent des revenus pour le tri, le comptage, la préparation et l'expédition des récipients à boissons qui seront recyclés ou réutilisés. Les consommateurs peuvent ainsi se sentir bien d'avoir appuyé une entreprise importante dans leur communauté lorsqu'ils recyclent. »

M. Landry ajoute que les Néobrunswickois devraient toujours faire du recyclage une priorité lorsqu'ils sont à l'extérieur de la maison en gardant leurs récipients à boisson vides avec eux pour les ramener à la maison et les mettre dans un bac ou sac de recyclage qui sera apporté au centre de remboursement, ou rechercher et utiliser des bacs de recyclage dans les lieux publics — selon les options offertes dans leur communauté.

« Il n'y a vraiment aucune raison de polluer en laissant des déchets par terre — surtout pas quand il s'agit de récipients à boisson si simples à réutiliser et à recycler. »

Des renseignements sur le recyclage, une liste de centres de remboursement et des affiches que les groupes communautaires, les écoles et les lieux de travail peuvent télécharger, imprimer et utiliser pour appuyer la campagne sont présentés sur site Web d'Encorp Atlantique au encorpatl.ca.

TU PARS, MAIS MOI, JE RESTE À JAMAIS.



Renseignements pour les médias :

Pierre Landry — directeur général — Encorp Atlantique
506.389.7320 pierre@encorpatl.ca

Encorp Atlantique offre des services de gestion des récipients à boisson postconsommation aux organismes qui distribuent des récipients à boisson consignés au Nouveau-Brunswick. Encorp représente plus de 85 distributeurs de produits de boisson non alcoolisée et est responsable du recyclage de tous les récipients à boisson non alcoolisée consignés que reçoivent les centres de remboursement partout dans la province.